

L'ÉNERGIE DE CHAUVENCY-LE-CHÂTEAU

BULLETIN D'INFORMATION FÉVRIER 2019



SOMMAIRE

1. LE MOT DU MAIRE
2. RÉTROSPECTIVE
3. ZONE D'IMPLANTATION
4. ÉTUDES
5. AGENDA CITOYEN



Le mot du Maire

En avril 2016, la société WindVision a identifié notre commune comme propice au développement de l'énergie éolienne. Chauvency-le-Château bénéficie d'une ressource naturelle, le vent, jusqu'à présent inexploitée. Ce projet est une occasion pour notre commune d'œuvrer concrètement à la transition énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le conseil municipal s'étant déclaré favorable à l'unanimité par délibération, nous avons décidé de soutenir le développement d'un projet de parc éolien qui pourrait se situer sur les hauteurs du village.

En novembre 2018, WindVision a sollicité une rencontre en mairie pour communiquer les dernières avancées encourageantes. Il est alors apparu pertinent d'organiser une première permanence publique afin de partager ces informations. Celle-ci se tiendra le 20 février de 11h à 19h en mairie de Chauvency-le-Château.

Fin 2018, l'Assemblée Nationale a voté un texte fixant un reversement de 20% de la ressource fiscale des éoliennes (IFER) à la commune d'implantation pour tout nouveau projet construit. Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et des difficultés que des communes rurales comme la nôtre rencontrent chaque année pour finaliser nos budgets, c'est une opportunité de conforter nos finances et d'envisager de nouvelles perspectives pour la commune.

Le Maire de Chauvency-le-Château **Claude Lallemand**



Rétrospective

- Identification du site par WindVision
- Première rencontre avec la mairie
- Pré-consultation de l'armée et de l'aviation civile

2016

2017

- Recueil des accords fonciers des propriétaires et exploitants agricoles
- Pré-étude aéronautique
- Avis favorable de l'aviation civile
- Point d'étape avec la mairie

2018

- Rencontre avec les sénateurs Longuet & Menonville
- Avis favorable de l'armée
- Pré-diagnostic paysager

SCÉNARIO POSSIBLE



Eoliennes
~ 4 à 6



Production électrique
~ 35 000 MWh/an*



Foyers
~ 10 000*
(hors chauffage)

*pour 6 machines

MAIRIE DE CHAUVENCY-LE-CHÂTEAU

Invitation permanences publiques



Mercredi
20 février
2019

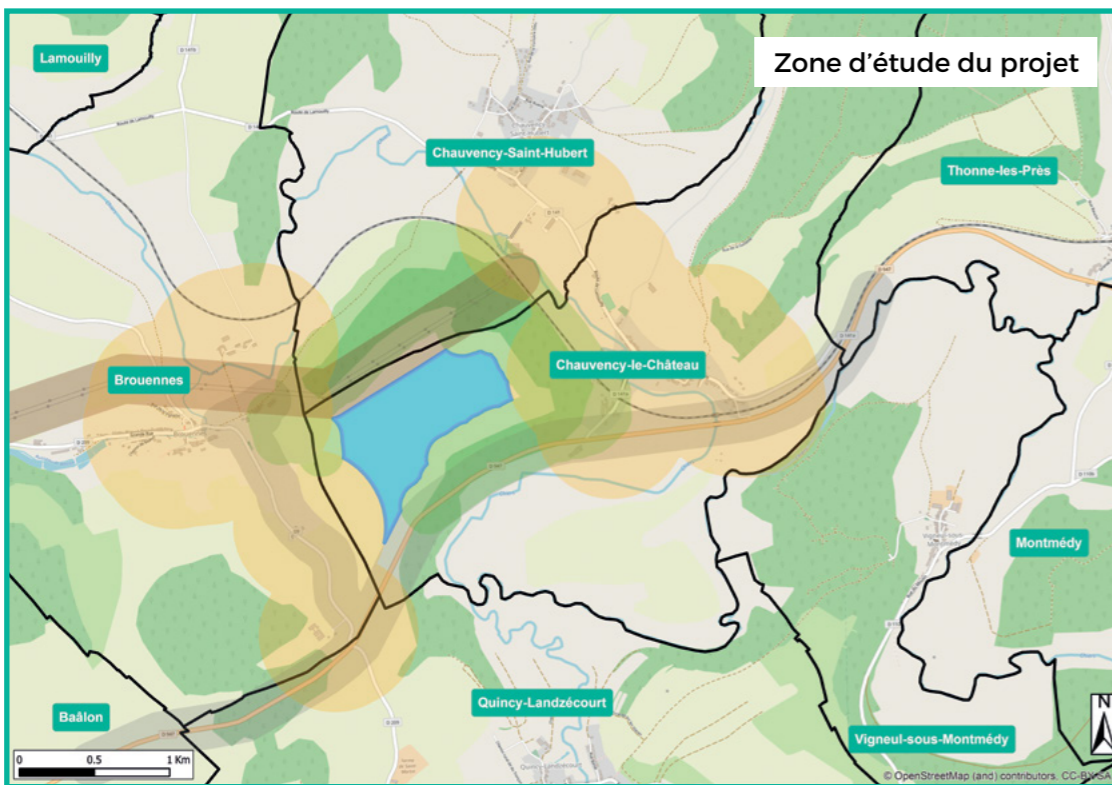
de 11h00
à 19h00

Une zone d'étude propice à l'éolien

La définition d'une zone de projet est le croisement d'analyses cartographiques autour des éléments clés qui caractérisent un terroir (routes, habitations, espaces naturels...) mais également les enjeux environnementaux et techniques connus.

Les résultats de nos premières analyses ont révélé une zone potentielle sur la commune de Chauvency-le-Château. En effet, le site (en bleu, carte ci-dessous) possède :

- Un réseau de chemins existants permettant une bonne accessibilité
- Une zone respectant la distance réglementaire d'éloignement des habitations
- Une possibilité de raccordement à proximité du projet
- Un terroir en dehors des zones environnementales sensibles (ZNIEFF, Natura 2000...)
- Un enjeu aéronautique identifié mais non rédhibitoire
- Un plateau dégagé avec un bon potentiel (vents dominants Sud Ouest / Nord-Est)



Comment s'est définie la zone d'étude ?


- Cette zone représente la distance aux habitations conformément à la réglementation qui impose 500 m minimum.
- Cette zone correspond à un éloignement de 150 m des routes départementales.
- Cette zone représente l'éloignement de 150 m des boisements.
- Cette zone correspond à un éloignement de 150 m des lignes hautes tensions.
- C'est la zone d'implantation potentielle résultant de la superposition de toutes ces contraintes. C'est l'espace sur lequel il est envisageable d'implanter les éoliennes.

Les études pour définir le projet


La faisabilité d'un parc éolien est soumise à de nombreux critères que tout porteur de projet doit considérer et analyser en amont.

Si le potentiel vent du territoire est certes la clé de voûte de tout projet éolien, les autres volets d'études permettent de confirmer la pertinence de la zone et de déterminer les conditions d'implantation.


C'est à l'issue de cette démarche, d'environ 18 mois, que les caractéristiques du parc seront établies (nombre d'éoliennes, taille et emplacement).




ÉTUDE DE VENT
Analyse de la ressource et du productible.



ÉTUDE ÉCOLOGIQUE
Recensement de la faune et de la flore sur un cycle biologique complet.



ÉTUDE PAYSAGÈRE
Analyse du relief, de l'architecture, des points de vue emblématiques et simulations visuelles.



ÉTUDE ACOUSTIQUE
Définition de l'environnement sonore et simulation intégrant les éoliennes.

Votre avis nous intéresse !

Construisons ensemble ce projet

Ce bulletin d'information a pour vocation de vous restituer notre travail mais également de vous permettre de participer à l'élaboration de l'implantation du parc en mutualisant nos connaissances respectives.

Aussi, vous trouverez joint à ce bulletin un questionnaire qui nous permettra de mieux comprendre vos attentes sur ce projet.



Et l'implantation alors ? ➔ Aujourd'hui, l'implantation des éoliennes n'est pas définie. Leur emplacement sera établi à partir des résultats des études et de la concertation.

DÉROULÉ CHRONOLOGIQUE DU PROJET





Éolien

L'agenda citoyen

Permanence publique et Exposition itinérante

Nous serons présents localement pour échanger et répondre à vos questions sur le projet et l'éolien en général.

Retrouvez-nous à la Mairie de Chauvency-le-Château le : Mercredi 20 Février 2019 : de 11h à 19h

À cette occasion, venez visiter l'exposition temporaire, et ainsi découvrir à travers des infographies le fonctionnement d'une éolienne, son cycle de vie, sa place dans la transition énergétique.

Classeur citoyen

Un classeur citoyen sera à disposition à l'issue de la permanence publique en mairie de Chauvency-le-Château. **Trait d'union entre notre entreprise et vous, ce document nous permettra de vous tenir informé tout au long du projet.**

“ Nous souhaitons établir et maintenir un dialogue avec les acteurs du territoire. Vous pourrez ainsi poser toutes vos questions, laisser des remarques, nous faire part de vos idées ou volonté d'initiatives locales en lien avec le projet. ”



Qui sommes-nous ?

WindVision est un groupe international spécialisé dans la production d'énergies renouvelables. En France, WindVision œuvre à la création de parcs éoliens dans le respect de la biodiversité, des paysages, des intérêts humains et environnementaux. Notre savoir-faire permet d'accompagner les élus, de la conception à l'exploitation du parc.

Conjuguer innovation sociale & environnementale

La présence d'un parc WindVision se traduit par la création de leviers économiques et financiers qui permettent de faire le lien entre l'émergence d'une nouvelle activité et la population en attente d'une plus-value concrète.

WindVision détient un portefeuille de projets EnR de 1.8 GW à l'international, dont 465 MW éoliens développés en France. Précurseur, WindVision a déjà réalisé une première mondiale en construisant le Parc d'Estinnes, Belgique, doté des turbines E126, d'une puissance unitaire de 7.5 MW.

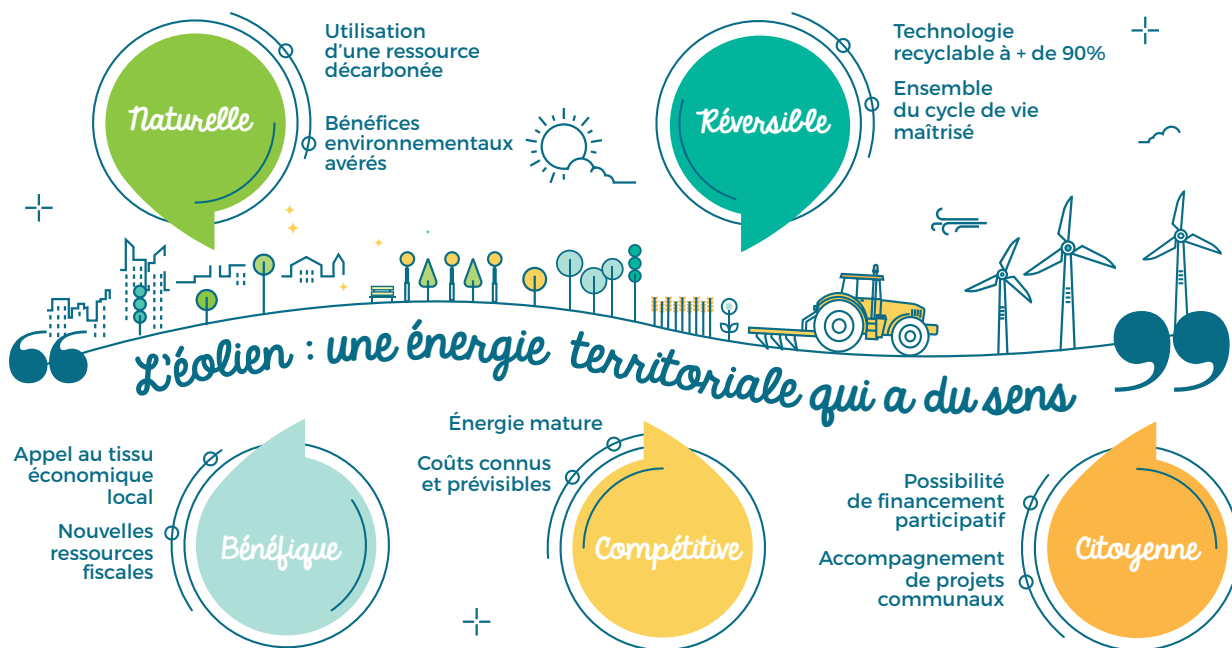
> Retrouvez notre actualité sur windvision.com



Informez-vous sur l'éolien :

Ademe : www.ademe.fr
 Association Negawatt : www.negawatt.org
 France Energie Eolienne : www.fee.asso.fr
 Planète Eolienne : www.planete-eolienne.fr
 Lendosphère : www.lendosphere.com

La plus-value d'un parc éolien



Insufflez une nouvelle ère
WINDVISION.COM

ADRESSE
 26-28 rue Buirette
 51100 REIMS
 Tél. 03 26 35 29 72

PUBLICATION
 WINDVISION FRANCE

VOTRE CONTACT
 Vivien Delimesle
 Chargé de Projets Éoliens
 Port. 06 46 12 72 36
vivien.delimesle@windvision.com